



VILLE DE SAINTE-ADELE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021 :

« Règlement 1221-3 amendant le règlement 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions »

« Règlement 1306 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Ville de Sainte-Adèle »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 23 juin 2021.

L'archiviste et greffière adjointe,

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger